

Topo 355^e CA du Collège
26 avril 2012

L'assemblée débute à 19 h en accueillant Philippe de Grosbois, secrétaire du SPECA, comme observateur.

1. Yvon Pépin ouvre le bal par l'exposé des **27 orientations budgétaires pour 2012-2013**, tenant compte du budget Bachand du 20 mars dernier, de la clientèle étudiante, du plan d'effectifs et des tendances vécues à la formation sur mesure. L'impact financier du mouvement contre la hausse des frais de scolarité donnera lieu à des ajustements au cours de 2012-2013. Ces orientations vont présider à la distribution des allocations financières lors du dépôt du budget du collège en juin prochain. (Le document est disponible au bureau du SPECA pour consultation.)

2. Des amendements au **Règlement de gestion des ressources humaines (R-08)** sont abordés à 20 h. Ces amendements ont fait l'objet de consultations et d'approbation auprès des représentants des divers groupes d'employés du Collège. Ces changements clarifient les rôles des diverses instances du collège en matière de ressources humaines. (Le document est disponible au bureau du SPECA pour consultation.)

3. Les ententes intervenues sur la **représentation des employés au CA** sont entérinées.

4. **L'arrangement local sur la Commission des études (R-17)**, adopté lors de notre assemblée syndicale du 5 avril est agréé.

5. Le CA se penche sur les **12 projets financés par le Fonds de développement du collège pour 2012-2013**, un total de 180 600 \$. Des 14 projets soumis, 2 n'ont pas été retenus. C'est la Régie des études qui épiluche les demandes et qui recommande au comité de direction les projets retenus. Quatre critères président essentiellement à l'attribution des fonds : le caractère innovateur du projet, son lien avec le plan stratégique du Collège, sa non-récurrence et ses incidences financières en fonction des fonds disponibles. (La liste ainsi que la description des projets retenus sont disponibles pour consultation au bureau du SPECA.)

6. Le CA entérine 2 résolutions acheminées par la Commission des études.

La première touche la pertinence du **DEC en soins infirmiers** comme formation qualifiante, s'opposant ainsi à l'obligation d'être titulaire d'un bac pour accéder à la profession.

La deuxième résolution concerne la **Loi 21 touchant les techniciens œuvrant dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (travail social, éducation spécialisée, intervention en délinquance)**.

7. La question du **mouvement étudiant contre la hausse des droits de scolarité** occupe le CA à partir de 20 h 40.

Le CA avait accepté de placer ce point sous la rubrique « Affaires nouvelles » permettant ainsi un débat et des prises de position au lieu de la rubrique « Informations ».

Le DG fait le point sur la situation en remontant au référendum des 28, 29 février et 1er mars et aux 3 assemblées étudiantes des 14, 23 et 30 mars.

Les représentants des étudiants ont déposé un projet de résolution qui allait trop loin aux yeux de quelques membres du CA. À la suite d'échanges auxquels a participé Philippe de Grosbois et de quelques suggestions d'amendements pouvant mener à un consensus et permettant ainsi de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain, il est suggéré qu'une équipe de rédaction composée de 5 personnes (le DG + un étudiant [Marc-Olivier GOULET] + un enseignant [Jean KARAM] + un représentant du personnel de soutien [Pascal LABONTÉ] + un membre du comité exécutif du CA [Pierre BASTIEN]) se retirent pour peaufiner un texte qui puisse satisfaire tout le monde. Les 2 représentants des étudiants (Marc-Olivier GOULET et Méléda BORDELEAU) proposent le texte de compromis qui suit et qui est adopté à l'unanimité, compte tenu d'une abstention. Vote = 13 pour, 0 contre et 1 abstention.

ATTENDU la mission dans son plan stratégique du Collège Ahuntsic, notamment, d'offrir un « enseignement collégial préuniversitaire et technique en visant une accessibilité accrue, ainsi que des standards de qualité élevés d'offrir des programmes d'enseignement »;

ATTENDU que « l'accessibilité, le soutien et la responsabilité constituent les valeurs premières de l'engagement de la communauté éducative du Collège et représentent les assises de son projet éducatif retenu en 2004 par l'ensemble de la communauté collégiale »;

ATTENDU que le Collège Ahuntsic, dans son projet éducatif, précise « la détermination du Collège à fournir aux étudiants les conditions favorables à leur réussite »;

ATTENDU que les études supérieures jouent un rôle primordial dans le développement social et économique de la société québécoise;

ATTENDU que l'enseignement postsecondaire doit être accessible au plus grand nombre;

ATTENDU l'importance d'avoir un dialogue entre le gouvernement et le mouvement étudiant.

Il est proposé :

Que le conseil d'administration salue l'engagement citoyen des étudiants;

Que le conseil d'administration reconnaisse le caractère démocratique du mouvement de protestation des étudiants au collège Ahuntsic et la légitimité de l'AGECA pour les représenter.

Que le conseil d'administration déplore l'impasse actuelle et son impact sur la réussite des étudiants.

Que le conseil d'administration invite les parties à négocier de bonne foi, avec ouverture afin de dénouer la crise actuelle et de favoriser le retour en classe dans les plus brefs délais.

Aucune question n'est soulevée à la « **Période de questions** ».

(Si vous avez des questions à poser à l'administration, il nous fera un plaisir de les acheminer lors du prochain CA qui est prévu pour le 21 juin prochain.)

8. À la rubrique « **Informations** », le CA aborde les autres sujets à l'ordre du jour parallèlement aux travaux du comité de rédaction de la proposition touchant le mouvement étudiant. Alexandre LUPIEN fait le **bilan de mi-parcours du Plan quinquennal des TIC**.

9. Charles DUFFY, responsable de la Formation sur mesure fait le point sur **les enjeux de la formation sur mesure**. Voici quelques chiffres informatifs :

En formation créditée, on compte 1900 inscrits en 2011-2012 aux 5 DEC, 26 AEC dont 16 intensives, et 2 programmes de reconnaissance des acquis. Il faut ajouter à cela les cours d'été (1900 inscrits dont la moitié nous proviennent des autres collèges).

En formation non créditée, on dénombre 1000 inscrits dont 85 provenant d'Emploi-Québec, parmi lesquels on compte 80 % d'immigrants.

Pour l'été 2012, le collège offrira une session intensive avec un menu réduit à 19 cours au lieu de 40 (surtout pour nos finissants et des cours de mises à niveau pour les nouveaux de la session Automne 2012).

10. Le CA effectue un retour sur les sujets suivants :

La formation touchant la gouvernance des cégeps qui a eu lieu le 29 mars 2012;

Le bilan des projets financés par le fonds de développement en 2011-2012;

Les acquisitions de plus de 250 000 \$ et les délégations de pouvoirs au DG :

a) 393 214,50 \$ pour l'acquisition d'équipements au département de radiodiagnostic (SIEMENS). Il reste des montants pour les coûts d'installation ;

b) 509 392,14 \$ pour la réfection de la piscine que les objets de délégation de pouvoirs au DG (les Entreprises Daniel Brûlé inc.);

c) 115 471,78 \$ pour l'acquisition d'un système hybride de gravure directe de plaque (CTP) pour le programme d'infographie en préimpression (firme ESKO);

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 h 40.

Encore une fois, merci pour la confiance que vous nous faites !

Prochain CA : jeudi 21 juin 2012

Vos représentants : Jean-Luc FILIATREAU et Jean KARAM